

Périodiques non canadiens

Malheureusement, le député de Bruce-Grey n'a pas parlé de cet aspect de la question lorsqu'il a affirmé que le bill ne ferait pas certaines choses. Il n'a pas dit ce que l'adoption du bill rapporterait au Canada. Malheureusement, son adoption ne rapportera rien. Le principe du bill et de l'amendement consiste à augmenter le flot de dollars de publicité aux media d'information. On a prouvé que le bill n'augmenterait pas le flot de dollars d'information aux media. Dans ce cas, je me demande ce que nous accomplirons à part nuire aux organismes culturels canadiens, y compris Canawest, qui promeut la culture et l'identité canadiennes.

J'ai un message pour le ministre qui, j'espère, lui sera transmis par le député qui suit le débat pour elle. Je dirai au ministre des Communications (M^{me} Sauvé), notre aimable Portia, que la vertu de clémence ne serait pas forcée si elle permettait à KVOS-TV et à d'autres radiodiffuseurs dans la même situation d'être entendus, car ce que nous cherchons est un délai. Le gouvernement pourrait évidemment abroger cet amendement lors de la prochaine législature et dans l'intervalle, il aurait le temps d'entendre les instances de l'industrie de la radiodiffusion.

Nous accorderions tout simplement une autre année ou un certain délai d'ici la prochaine législature alors que toute la mesure pourrait être présentée ou cet amendement pourrait être modifié s'il se révélait peu satisfaisant. Assurément, ce n'est pas trop demander. Il est malheureux d'avoir à implorer la clémence, mais je n'hésite pas à le faire. Le Canada n'obtiendra peut-être pas pleine justice, mais cet amendement montrera comment la clémence peut venir tempérer la justice. Si le gouvernement continue à nous refuser non seulement de nous rendre justice, mais également de faire preuve de clémence, les Canadiens seront beaucoup plus justes que vous ne le souhaiteriez aux prochaines élections, car que l'on ne s'y trompe pas, les députés de cette région du Canada en ont parlé à maintes reprises. Tous les députés en ont parlé non seulement une fois, mais deux, trois ou quatre fois pour tenter de transmettre le message.

● (1440)

Vancouver n'est pas Toronto, tout comme Toronto n'est pas Vancouver. L'amendement vise à régler des problèmes particuliers. Si vous ne pouvez comprendre quels sont ces problèmes, je suggère au gouvernement d'écouter ses députés qui viennent de la Colombie-Britannique. La seule à prendre la parole a été la représentante de Vancouver Kingsway qui a plaidé avec ferveur l'adoption non seulement de la motion à l'étude mais de celles qu'elle a elle-même proposées. Si elle était ici cet après-midi, je suis sûr qu'elle parlerait en faveur de l'amendement que nous étudions, et qu'elle inciterait le gouvernement à l'accepter au nom des habitants de la Colombie-Britannique.

Je pense que les déclarations du secrétaire parlementaire à propos des stations canadiennes qui vendent de la publicité aux États-Unis et de la décision du CRTC de mettre fin à cette situation, après quoi le député a dû expliquer que c'était une erreur,...

Une voix: L'argument n'en était pas une.

M. Wenman: ... révèlent un problème fondamental dans les dispositions concernant la radiodiffusion. En fait, il y a deux problèmes, mais le premier est d'importance, c'est-à-dire que même le secrétaire parlementaire du ministre des Communications (M. Fleming), qui est sans doute mieux

[M. Wenman.]

renseigné que la majorité des députés, et c'est tout à son honneur, ne saisit pas toutes les nuances qui font l'objet du débat. Les dispositions concernant la radiodiffusion ont été mises dans l'ombre par celles qui concernent l'édition. Comme il y va de l'intérêt de millions de personnes, à la fois téléspectateurs, électeurs et citoyens, je suis persuadé que nous devrions prendre le temps de donner à chacun des radiodiffuseurs qui ont servi le Canada pendant des années, l'occasion de présenter un programme positif à l'avantage du Canada, comme on le propose dans les amendements que nous discutons, ou encore renvoyer cette partie du bill au comité pour y être étudiée en profondeur, c'est-à-dire que les députés pourraient analyser cette partie du bill avec un esprit ouvert pour trouver la meilleure façon d'améliorer le système de radiodiffusion canadien.

Deuxièmement, en plus du fait que nous n'avons pas eu le temps d'analyser l'article du bill sur la télé-radiodiffusion, il faut tenir compte d'un fait qu'a déjà souligné le secrétaire parlementaire à savoir qu'on n'impose à CKLW aucune restriction de vente sur le marché américain. Il faut aussi faire remarquer que les Américains n'opposent pas de restrictions aux ventes réalisées par CKLW-AM. Il n'y a là rien d'immoral. J'entends, par là que CKLW-AM est la station centrale la plus importante de Windsor en Ontario, et qu'elle sert le marché de Détroit depuis plus longtemps que toutes les autres stations de la frontière américaine n'ont servi le marché canadien. En fait, les dispositions fiscales prises à l'égard de KVOS-TV B.C. Ltd, lorsqu'elles ont été définies en 1955 d'un commun accord par les services de l'impôt canadien et américain, ont été basées sur une méthode utilisée depuis fort longtemps par CKLW-AM et par sa filiale américaine, la CKLW Inc. J'ajouterais que la CKLW Inc. a son siège social situé à Détroit, emploie des Américains et fait sa propre publicité dans les revues des États-Unis, non pas en tant que station de Windsor (Ontario) mais bien en tant que première station de radiodiffusion de Détroit, ce qu'elle est, en fait. Sur l'important marché de Détroit, dans le Michigan, c'est même la station qui atteint le plus gros public.

J'aimerais souligner encore une fois qu'il n'y a rien d'immoral à recevoir des revenus pour services rendus. Nous ne pouvons dire que les stations américaines font du tort lorsqu'elles vendent leurs émissions au Canada, alors que depuis des années, oui depuis plus d'années même que les stations américaines, nous faisons la même chose en vendant à un grand marché américain, à partir de bases situées au Canada.

J'aimerais également relever une autre question soulevée par le député de New Westminster (M. Leggat). Il a cité un rapport soumis par l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui fait allusion au traitement des stations canadiennes par les sociétés de câble américaines. Après avoir vérifié avec des avocats de Washington (D.C.) qui se spécialisent dans le droit sur la radio et la télévision, je puis affirmer que les stations canadiennes sont traitées exactement sur le même pied que les stations américaines, dans tous les États-Unis sans exception. Par cela, j'entends qu'au lieu de parler d'émissions intérieures, ou étrangères, on les distingue selon qu'elles sont locales ou à distance. Comme les stations canadiennes ne sont pas situées dans des villes américaines, leurs émissions sont dites à distance, et elles sont traitées exactement de la même manière que les stations américaines de la même catégorie.